

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, tenue à son siège social situé au 55, rue Court, Granby, mardi 28 avril 2015, à 19 h 30.

Sont présents, mesdames et messieurs les commissaires :

Paul Sarrazin	Président
France Choinière	Vice-présidente

Jeannine Barsalou
Georgette Beauregard Boivin
Claude Dubois
Marc Gagnon
Éliette Jenneau
Marilyne Lafrance
Danny Lamoureux
Pierre Lavoie
Marie Claude Noiseux
Serge Poirier

Valérie Banville	Commissaire-parent CCSEHDAA
Marie-Josée Cornay	Commissaire-parent au secondaire
Suzie Lambert	Commissaire-parent au primaire
Pascal Lavigne	Commissaire-parent

Est absent :

Claude Nadeau

Sont également présents :

Eric Racine	Directeur général adjoint
Kathlyn Morel	Directrice générale adjointe, Services éducatifs
Chantale Cyr	Directrice, service des ressources humaines
M ^e Katherine Plante	Directrice, service du secrétariat général et des archives
Guy Tardif	Directeur, service des technologies de l'information et de l'organisation scolaire
Isabelle Charest	Coordonnatrice, service des communications

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL NOMINAL

Monsieur Paul Sarrazin ouvre la séance et constate le quorum.

17CC1415-094

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Éliette Jenneau et appuyé par madame Marie Claude Noiseux

D'ADOPTER l'ordre du jour avec les modifications ci-dessous :

Les points suivants sont ajoutés :

- 8.4.1 *Suspension du directeur général*
- 8.4.2 *Nomination du directeur général par intérim*
- 8.3.1 *Comités prévus par la Loi sur l'instruction publique – ajourné au 5 mai 2015*

Le point *Dossier d'un membre du personnel – congédiement* devient le point 8.4.3.

Adopté à l'unanimité.

3. MENTION DE FÉLICITATIONS

17CC1415-095

3.1 **MADAME CHANTAL DOYON, ÉDUCATRICE EN PRÉVENTION DES TOXICOMANIES À L'ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC ET MADEMOISELLE ANNABELLE BOISSONNEAULT, ÉLÈVE DE L'ÉCOLE JOSEPH-HERMAS-LECLERC, POUR LE PROJET « QUAND LES CHEVAUX S'EN MÊLENT »**

CONSIDÉRANT les bienfaits et l'apport du projet « Quand les chevaux s'en mêlent » de l'école Joseph-Hermas-Leclerc pour la persévérance et l'accomplissement de nos élèves;

CONSIDÉRANT l'implication et l'engagement de madame Chantal Doyon, éducatrice en prévention des toxicomanies à l'école Joseph-Hermas-Leclerc;

CONSIDÉRANT la persévérance et le sens des responsabilités dont a fait preuve mademoiselle Annabelle Boissonneault, élève à l'école Joseph-Hermas-Leclerc et participante au projet : « Quand les chevaux s'en mêlent »;

CONSIDÉRANT l'impact de ce projet sur la persévérance des jeunes et son apport à trouver un ancrage à leur vie, créer des liens et, développer leur sens des responsabilités ainsi que leur autonomie.

Il est proposé par madame Marilyne Lafrance appuyé par monsieur Pierre Lavoie

QUE le Conseil des commissaires reconnaisse le projet « Quand les chevaux s'en mêlent » et l'excellence du travail de madame Chantal Doyon, éducatrice en prévention des toxicomanies ainsi que la persévérance de mademoiselle Annabelle Boissonneault, élève à l'école Joseph-Hermas-Leclerc et participante au projet.

Adopté à l'unanimité.

4. AUDITIONS D'ÉLÈVES

Aucune audition d'élèves

5. AUDITIONS DE CONTRIBUABLES ET DE DÉLÉGATIONS

36-01-30-009

Monsieur Robert Huard traite des abolitions de postes des professionnels.

Madame Pamela McMahon-Morin aborde le sujet des élèves analphabètes et du travail des orthophonistes.

36-01-30-010

Mesdames Danielle Giroux et Marcelle Télémaque discutent de l'optimisation et de l'impact pour les psychoéducateurs.

Madame Christine Gosselin parle des conseillers pédagogiques.

36-01-30-011

Madame Judith Cusson traite des animateurs de vie spirituelle et d'engagement communautaire (AVSEC).

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Georgette Beauregard Boivin de traiter le point 8.4.3 – Dossier d'un membre du personnel – congédiement à huis clos.

Madame Céline Charbonnier traite des psychologues scolaires.

Monsieur Daniel Robillard parle des services d'orientation.

Monsieur Éric Bédard, président du Syndicat de l'enseignement de la Haute-Yamaska (SEHY), fait état des relations de travail et de la lettre envoyée par la présidence.

Monsieur Olivier Ménard souligne le travail de l'escouade des bibliothécaires et l'utilité de la médiathèque.

Madame Jacqueline Richard Lemoine, commissaire de 2007 à 2014, traite de la suspension du directeur général et revient sur le processus d'instauration de la gouvernance par le Conseil des commissaires. Elle rappelle les mises en garde effectuées par le directeur général et l'assentiment des commissaires au changement.

Mesdames Sylvie Fréchette et Mélanie Blais parlent des enfants HDAA et des services d'orthopédagogie.

6. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

17CC1415-096

6.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 MARS 2015**

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux et appuyé par monsieur Pierre Lavoie

D'ADOPTER le procès-verbal tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

7. **SUIVIS DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

7.1 **SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 24 MARS 2015**

Aucun suivi.

8. **ÉTUDE DES DOSSIERS**

8.1 **POLITIQUE 1.0 – ENGAGEMENT EN MATIÈRE DE GOUVERNANCE**

8.1.1 **PAROLE À LA PRÉSIDENTE**

Ce point est reporté.

8.1.2 **PAROLE AUX COMMISSAIRES**

Ce point est reporté.

17CC1415-097

8.1.3 **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FCSQ – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS**

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale de la Fédération des Commissions scolaires du Québec se tiendra les 29 et 30 mai 2015;

CONSIDÉRANT que les règlements généraux de la FCSQ prévoient la nomination de cinq délégués à cette assemblée générale;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs à être représentée à cette assemblée générale;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire se conformer à la loi 20, les cinq délégués à l'assemblée générale nommés ci-dessous assisteront seulement à l'assemblée générale;

Il est proposé par monsieur Marc Gagnon appuyé par monsieur Danny Lamoureux

DE NOMMER monsieur Paul Sarrazin ainsi que mesdames Jeannine Barsalou, Georgette Beauregard Boivin, France Choinière et Marie Claude Noiseux comme délégués à l'assemblée générale 2015 de la FCSQ avec mandat de parler pour et au nom de la Commission scolaire du Val-des-Cerfs.

DE NOMMER monsieur Pierre Lavoie à titre de premier substitut et madame Marilyne Lafrance à titre de deuxième substitut, avec les mêmes droits et privilèges.

Adopté à l'unanimité.

8.2 POLITIQUE 1.1 – STYLE DE GOUVERNANCE

8.2.1 PISTES D'OPTIMISATION

Ce point est ajourné au 5 mai 2015.

8.3 POLITIQUE 1.6 – STRUCTURE DES COMITÉS

8.3.1 COMITÉS PRÉVUS PAR LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Ce point est ajourné au 5 mai 2015.

8.4 RÈGLEMENT 4.0 – DÉLÉGATION DE FONCTIONS ET DE POUVOIRS AU COMITÉ EXÉCUTIF ET AUTRES

8.4.1 SUSPENSION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONSIDÉRANT l'article 200 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « la suspension [...] du directeur général de même que la résiliation de son mandat se font par le vote d'au moins les deux tiers des membres du conseil des commissaires ayant le droit de vote »;

CONSIDÉRANT qu'aux fins de la suspension du directeur général, le vote doit s'effectuer parmi la totalité des commissaires élus en vertu de la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* est formé de treize commissaires élus, soit des douze commissaires représentant une circonscription et du président élu au suffrage universel;

CONSIDÉRANT ainsi que le vote ne tient pas compte du nombre de commissaires présents lors de la séance ordinaire;

CONSIDÉRANT qu'à la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*, la suspension du directeur général doit s'effectuer par adoption d'une résolution suite au vote favorable d'au moins neuf commissaires élus;

CONSIDÉRANT que la commission scolaire peut, en tout temps, suspendre pour cause, avec ou sans traitement, un hors cadre, conformément à l'article 129 du *Règlement déterminant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'Île de Montréal*;

CONSIDÉRANT que la suspension est définie comme la décision du Conseil des commissaires d'interdire au directeur général d'exercer son mandat pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Commission scolaire occupait ses fonctions depuis le 31 mai 2010, conformément à la résolution # 12CC0910-120 adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 23 mars 2010;

CONSIDÉRANT les motifs énoncés lors de la séance de travail du 28 avril 2015 et la présence d'une cause juste et suffisante afin de procéder à ladite suspension;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil des commissaires de confier un mandat à une firme externe indépendante dans le but de procéder à des vérifications exhaustives quant à la gestion de la Commission scolaire effectuée par le directeur général depuis son entrée en fonction le 31 mai 2010;

Il est proposé par monsieur Pierre Lavoie appuyé par madame Jeannine Barsalou

DE SUSPENDRE avec traitement le directeur général de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*, monsieur André Messier, pour une période indéterminée.

Adopté à l'unanimité

17CC1415-099

8.4.2 NOMINATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT l'article 198 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule que « la commission scolaire nomme un directeur général »;

CONSIDÉRANT que cette résolution doit être adoptée à la majorité des voix exprimées par les membres du Conseil des commissaires présents et ayant le droit de vote;

CONSIDÉRANT que le directeur général de la Commission scolaire occupait ses fonctions depuis le 31 mai 2010, conformément à la résolution # 12CC0910-120 adoptée à l'unanimité par le Conseil des commissaires lors de la séance ordinaire du 23 mars 2010;

CONSIDÉRANT la suspension du directeur général pour une période indéterminée, conformément à la résolution au deux tiers des commissaires ayant le droit de vote adoptée lors de la séance ordinaire du 28 avril 2015;

Il est proposé par madame Georgette Beauregard Boivin appuyé par monsieur Marc Gagnon

DE PROCÉDER à la nomination de monsieur Eric Racine à titre de directeur général par intérim de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs* pour une durée indéterminée;

DE FIXER l'entrée en fonction du directeur général par intérim au 29 avril 2015;

DE MANDATER le président de la *Commission scolaire du Val-des-Cerfs*, monsieur Paul Sarrazin, à signer tout document ou contrat relatif à l'engagement du directeur général par intérim pour et au nom de la Commission scolaire;

QUE le mandat de directeur général par intérim prenne fin automatiquement soit :

- au terme de la suspension du directeur général, monsieur André Messier;
- à la date de la nomination et de l'entrée en fonction d'un nouveau directeur général.

Adopté à l'unanimité

17CC1415-100

8.4.3 DOSSIER D'UN MEMBRE DU PERSONNEL - CONGÉDIEMENT

Ce point est traité en partie à huis clos, afin d'éviter un préjudice au salarié.

Il est proposé par madame Marie Claude Noiseux et appuyé par monsieur Pierre Lavoie de clore le huis clos.

